



Délibération 2019-42
Conseil d'administration du 20 septembre 2019

Objet : dates de virements des pensions 2020

M. Domeizel, président de séance,
rend compte de l'exposé suivant

Exposé

Vu l'article 60 du décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales, qui précise que le Conseil d'administration fixe les conditions dans lesquelles sont émis les titres de pension et sont payés les arrérages,

Vu l'avis favorable émis par la commission des comptes élargie au bureau, dans sa séance du 18 septembre 2019,

Le conseil d'administration délibère et, à l'unanimité, valide le calendrier 2020 des virements (SEPA et internationaux) des pensions :

	Date de règlement CNRACL
JANVIER	29 janvier
FEVRIER	26 février
MARS	27 mars
AVRIL	28 avril
MAI	27 mai
JUIN	26 juin
JUILLET	29 juillet
AOUT	27 août
SEPTEMBRE	28 septembre
OCTOBRE	28 octobre
NOVEMBRE	26 novembre
DÉCEMBRE	24 décembre

Manosque, le 20 septembre 2019

Le secrétaire administratif du Conseil,

Florence Piette par intérim